

MERCI à nos partenaires



GERS



PYRÉNÉES GASCogne



GERS



TRAIL DE PENTECOTAVIC

7ème édition – Vic Fezensac

Samedi 8 juin 2019

9h30



12.5 km

7 km



Règlement du Trail de Pentecôtavic du 9 juin 2019

7^{ème} Trail de PENTECOTAVIC Samedi 9 juin 2019 à 9h30

1 - Inscriptions / participation.

Le trail de Pentecôtavic est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés à partir de la catégorie cadet pour le 7 km et junior pour le 12.5 km. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention (non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition) datant de moins de 1 an. Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription. Le trail de Pentecôtavic 12.5 km est inscrit au challenge du Défi Gersoises. Les inscriptions sont à adresser à : **Pentecôtavic, Café des sports, 3 Cours Delom, 32190 VIC FEZENSAC** accompagnées d'un chèque à l'ordre de « **Pentecôtavic** »

2 – Droits d'engagements.

Tarifs de l'inscription : 10€ (ou 12 € le jour de la course) pour le 12.5 et de 7€ pour le 7 km. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement.

3 – Ravitaillements.

Un ravitaillement à mi-course (liquide et solide) ainsi qu'à l'arrivée. Un point d'eau au troisième km. Café offert avant le départ.

4 – Environnement.

Le participant s'engage à respecter la charte du coureur mentionnée sur le bulletin d'inscription.

5 – Sécurité.

Le parcours reste ouvert à la circulation régulée par les signaleurs. Chaque participant devra respecter le balisage, les instructions et le code de la route. Une assistance médicale sera assurée par la protection civile.

6 – Droits à l'image.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

7 – Organisation / Parcours.

La course est organisée par «Pentecôtavic», se déroulera le 9 juin 2019, place de la mairie, départ à 9h30. Le parcours de 12,5 km, 270m D+, 80% sur chemin, est balisé par marquage au sol, panneaux et rubalise. Le 7km emprunte partiellement le parcours du 12.5.

8 – Classement / Récompenses.

Les récompenses seront sous forme de coupes, lots en nature et objets promotionnels. Elles seront remises après l'arrivée du dernier participant. Seront récompensés les 3 premiers du scratch, ainsi que les premiers de chaque catégorie pour le 12,5 et les premiers au scratch masculin et féminin pour le 7 km. Un tirage au sort complètera les récompenses.

9 – Assurance / Responsabilité.

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile et Pentecôtavic décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve. L'inscription au Trail de Pentecôtavic entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

10 – Dotation coureurs

Les 150 premiers inscrits se verront remettre un lot de bienvenue.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Nom : Prénom :

À compléter lisiblement S.V.P

Date de naissance : /..... /..... Sexe : M / F Catégorie :

Adresse :

C.P..... Ville.....

Mail.....@.....

Club.....

N° de Licence : Fédération :

n° de dossard (rempli par l'organisateur)

Non licenciés : fournir une photocopie de certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Je m'inscris à la course de 12,5km : je règle : 10 € (8€ + 2 € au profit de La Ligue Contre le Cancer) /ou 12 € le jour de la course

Je m'inscris à la course de 7 km : je règle : 7 € (5€ + 2 € au profit de La Ligue Contre le Cancer) le jour de la course

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de Pentecôtavic .

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR :

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance de la charte et du règlement de la course et m'engage à le respecter intégralement.

Date et signature :

Charte de la course :

➤ Respect de l'environnement :

Les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours tout comme les organisateurs s'engagent à retirer le marquage des parcours (rubalise et peinture temporaire) à l'issue de la course

➤ Solidarité entre les coureurs :

Les participants s'engagent à apporter une aide aux autres coureurs rencontrant des difficultés.

➤ Esprit convivial :

Le plaisir et la convivialité seront au rendez-vous de cette manifestation. Les inscriptions sont limitées en nombre (200 coureurs) afin de conserver une qualité d'accueil et de parcours.

